



COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mille seize et le vingt huit juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: 21 juillet 2016
Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de voix : 18

- Étaient présents : Agnès CONSTANT, Maire ;

Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoint** ;
Sylvette PIERRON, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Thierry LUCAT, Pascal SOUYRIS, Hubert COLINET, Lucie TENA, Jean Pierre DAVIGNON, Elsa ROHRER, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Michèle DONOT, Francis ALANDETE, Stéphanie GOUZIN, Marie Philippe PRIEUR ;

- Procurations : Michèle DONOT à Monique GIBERT
Francis ALANDETE à Jean Luc DARMANIN
Stéphanie GOUZIN à Agnès CONSTANT

- Secrétaire de séance : Christiane CAMBEFORT

La séance est ouverte à 18h30.

Propos introductifs :

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire invite le Conseil à respecter une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Nice. Elle souhaite également rappeler son soutien aux forces de sécurité et l'importance de ne pas céder à la haine et à l'intolérance.

Madame le Maire dresse un compte rendu de la réunion sur la sécurité organisée par les services l'Etat. Les principaux objectifs de l'Etat sont le développement de l'armement des polices municipales pour réduire les délais d'intervention, le déploiement de renfort durant la saison estivale dans l'Hérault comprenant des hommes en arme lourde sur le littoral notamment, l'amélioration du partenariat entre les collectivités et les services de police et de gendarmerie concernant les suspicions de radicalisation, et la mise à jour des Plan de Prévention et de Mise en Sécurité des établissements scolaires pour intégrer les nouveaux risques. Bien évidemment, les représentants de l'Etat invitent les collectivités à prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des différentes manifestations organisées sur leur territoire.

Monsieur COLINET et Madame ROHRER insistent sur la nécessité de mettre en œuvre des lois d'exception pour défendre les citoyens.

Madame le Maire insiste sur la notion de continuité des institutions et des règles de droit commun conformément aux valeurs républicaines.

Madame PIERRON et Monsieur DAVIGNON rappellent qu'il ne faut pas faire d'amalgame et ne pas tomber dans une généralisation simpliste.

Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DECISION MUNICIPALE N°2016/05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2132-1 et L 2132-2 ;

Vu la délibération 2014/23 – 05/11 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, attribuant à Madame le Maire délégation pour ouvrir des lignes de trésorerie sous réserve du respect des limitations prévues par le Conseil Municipal ;
Vu l'offre ligne de trésorerie formulée par Le Crédit Agricole du Languedoc N°213 402 811 ;

DECIDE

Article 1 : De souscrire auprès du Crédit Agricole du Languedoc un contrat visant à ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000,00€ utilisable par tirages, sous les conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 1,80% (à titre indicatif 1,551% en avril 2016)
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant
- Facturation mensuelle des agios prélevés par débit d'office
- Tirage minimum 10% : 20 000,00€
- Frais de dossier 0,25% : 500€
- Modalités de fonctionnement : ordre de déblocage des fonds ou de remboursement – 2 jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Fait à Saint-Pargoire, le 05 juillet 2016.

DECISION MUNICIPALE N°2016/06 : MAPA Aménagement de deux logements et d'un local

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2132-1 et L 2132-2 ;
Vu la délibération 2015/50 – 07/18 du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2015 portant réalisation de deux logements et d'un local communal ;
Vu la délibération n°2016-11 – 07-06 du Conseil Municipal en date du 26 février 2016 portant approbation du Budget Primitif de la Commune ;
Vu les crédits ouverts pour l'exercice 2016 à l'opération 84 « 7 Rue de la Mairie » ;
Vu le MAPA – Réalisation de deux logements et d'un local communal ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : Le pouvoir adjudicateur retient les offres suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	Gros Oeuvre / Charpente / Carrelage	Pinon Galaad	50 443,00 €
2	Cloison Isolation / Faux plafond	JMR Isolation	13 991,00 €
3	Electricité / Chauffage	Tieri Toutelectric	17 812,80 €
4	Plomberie / Ventilation	Infructueux	
5	Menuiseries extérieures bois	MG Bois Menuiserie	30 520,00 €
6	Peintures / Sol souple	Infructueux	
7	Ravalement de façades	Sarl Brochier	12 375,00 €
Total			125 141,80 €

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Fait à Saint-Pargoire, le 21 juillet 2016.

Délibération n°2016-39 – 05-06 : RPQS 2015 du SIEVH

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport pour l'année 2015 ([annexe 1 : RPQS SIEVH](#)) ;

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat Intercommunal des Eaux Vallée de l'Hérault, toutes les précisions sur les actions entreprises, les indicateurs techniques et financiers de l'activité de ce service en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public d'adduction en eau potable pour l'année 2015.

Délibération n°2016-40 – 04-06 : Modification du tableau des effectifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le Décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu les propositions d'avancement de grade de la Commission Ressources Humaines du 8 Février 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 24 juin 2016 ;

Madame le Maire propose :

- ° de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2eme classe
- ° de supprimer un poste d'Adjoint technique de 1ere classe
- ° de supprimer un poste d'Agent Spécialisé de 1ere classe des écoles maternelles

Le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

FILIERE/GRADE	Postes créés	évolution	Postes pourvus Titulaires	Postes pourvus Non-Titulaires	Postes vacants
Filière Administrative	6	0	5	1	0
Attaché principal - Attaché	1		1	0	0
Adjoint administratif de 1è classe	3		3	0	0
Adjoint administratif de 2è classe	2		1	1	0
Filière Technique	20	0	10	9	1
Technicien	1		1	0	0
Adjoint technique ppal de 1è cl	1		1	0	0
Adjoint technique ppal de 2ème cl	1	1	1	0	0
Adjoint technique de 1è classe	2	-1	2	0	0
Adjoint technique de 2è classe	15		5	9	1
Filière Culturelle	1	0	1	0	0
Adjoint du patrimoine de 1è cl	1		1	0	0
Filière Médico Sociale	3	-1	2	0	0
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2è classe	1		1	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1è classe	2	-1	1	0	0
Filière Police	1	0	1	0	0
Garde champêtre principal	1		1	0	0
Filière Animation	5	0	5	0	0
Animateur chef - Animateur principal 2è classe - Animateur	1		1	0	0
Adjoint d'animation ppal 2è cl	1		1	0	0
Adjoint d'animation de 2è classe	3		3	0	0
TOTAL	36	-1	24	10	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2eme classe
- ° de supprimer un poste d'Adjoint technique de 1ere classe

- ° de supprimer un poste d'Agent Spécialisé de 1ere classe des écoles maternelles
- ° de valider la modification du tableau des effectifs

Délibération n°2016-41 - 07-24 : Décision modificative n°3 :

Vu les dépenses et les recettes nouvelles à intégrer aux budgets 2016 ;

Madame le Maire propose les modifications du budget principal M14 - exercice 2016, suivantes :

INVESTISSEMENT							
Recettes				Dépenses			
art/chap	Intitulé	Montant	Motif	art/chap	Intitulé	Montant	Motif
1328 Op 84	Immeuble 7 Rue de la Mairie	10 000,00 €	subvention énergies Hérault	2152 Op 48	acquisition de matériels	5 000,00 €	Crédits de réserve
1321 Op 80	Intempéries	32 000,00 €	Ajustement crédits	2313 Op 61	Aménagement Espace Camp de la Cousse	10 000,00 €	Maîtrise d'œuvre médiathèque
				21571 Op 96	Renouvellement flotte	12 000,00 €	Acquisition Tracteur
				2135 op 100	remplacement de la chaudière de l'école Jules Ferry	10 000,00 €	Travaux complémentaires
				2313 Op 85	Réaménagement Bld Victoire	5 000,00 €	étude de sol
TOTAL		42 000,00 €		TOTAL		42 000,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ° de valider les inscriptions budgétaires présentées.

Délibération n°2016-42 – 04-07 : Indemnité des élus :

Vu la délibération n°2014-56 – 04-09 / Indemnités des élus, du 26 septembre 2014 ;

Considérant que les indemnités octroyées aux conseillers municipaux en charge de dossiers et missions spécifiques sont versées semestriellement après services accomplis ;

Considérant que cette indemnité comprend la part des indemnités, non perçues, par Madame le Maire et ses Adjoints.

M COLINET, Mme TENA, M. DAVIGNON et Mme ROHRER ayant exprimé leur souhait de ne pas recevoir d'indemnités lors du conseil municipal du 11 avril 2014 ;

M SOUYRIS ne souhaitant pas bénéficier d'indemnités pour les fonctions qu'il assure ;

Madame le Maire propose de verser les indemnités semestrielles de la manière suivante :

NOM	Prénom	Mission	Montant
DONOT	Michèle	Chargée des aires de jeux et de loisirs	434,80€
PIERRON	Sylvette	Chargée de la planification des risques naturels et technologiques et du développement durable	434,80€
ALANDETE	Francis	Chargé des bâtiments communaux	434,80€
CAMBEFORT	Christiane	Chargée des zones naturelles	434,80€
GOMBERT	Bernard	Chargé de la vie associative et sportive	434,80€
GOUZIN	Stéphanie	Chargée de la rénovation, de l'entretien des bâtiments communaux	434,80€
PRIEUR	Marie Philippe	Chargée des projets d'infrastructure sportive	434,80€
LUCAT	Thierry	Chargé des manifestations culturelles	434,80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à quatorze (14) voix pour et quatre (4) abstentions :

- ° De valider la répartition des indemnités présentée,
- ° D'autoriser le versement des dites indemnités.

Pour : Agnès CONSTANT, Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Thierry LUCAT, Pascal SOUYRIS, Michèle DONOT (par procuration), Francis ALANDETE (par procuration), Stéphanie GOUZIN (par procuration)

Contre : Néant

Abstentions : Hubert COLINET, Lucie TENA, Jean Pierre DAVIGNON, Elsa ROHRER.

Questions diverses :

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne se réunira pas au mois d'août, la prochaine séance aura lieu à la fin du mois de septembre.

Monsieur SOUYRIS informe le Conseil des désordres affectant la surface des terrains de tennis et souhaite connaître le calendrier de réalisation des vestiaires. Madame le Maire acte de la nécessité de rénover les terrains et informe que le projet de vestiaire est toujours prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement pour la mandature.

Madame le Maire donne la parole au public présent.

Un membre de l'audience souhaite informer le Conseil de la multiplication des incivilités Rue des Ecoles : tapage nocturne, stationnement gênant.... Madame le Madame sollicitera le garde champêtre pour qu'il réalise un rappel à la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, le public n'ayant plus de question, Madame le Maire lève la séance à 19h56.

Agnès CONSTANT		
Jean Luc DARMANIN	Monique GIBERT	Christian CLAPAREDE
Fabienne GALVEZ	Jean FABRE	Michèle DONOT

Sylvette PIERRON	Francis ALANDETE	Christiane CAMBEFORT
Bernard GOMBERT	Stéphanie GOUZIN	Marie Philippe PRIEUR
Thierry LUCAT	Pascal SOUYRIS	Hubert COLINET
Lucie TENA	Jean Pierre DAVIGNON	Elsa ROHRER